



Membres en exercice	14
Membres présents	11
Pouvoir(s)	1
Votants	11 + 1 pouvoir

Le 14 décembre 2021, à 19h30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 08 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Richard SANSONE.

Excusés : Jean Charles GUIADEUR, Jérôme PIQUET, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption suite à la vente de la maison située 7 rue de la Chaume ;
- dans le cadre de la consultation en vue d'attribuer le marché « aménagement de la rue des Arçonnères », **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise COLAS qui se chiffre à 77 982,50 € HT ; le maître d'oeuvre est l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, les travaux doivent démarrer fin janvier si les conditions climatiques le permettent.
- **CONFIRME** l'organisation du temps de travail dans la collectivité dans le respect des 1 607 heures annuelles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (soit 35 heures hebdomadaires) ;
- **APPROUVE L'INSTAURATION** du télétravail au sein de la collectivité et en définit les critères et modalités d'application ;
- **RENOUVELLE** le bail du cabinet infirmier pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; le loyer mensuel s'établit à 309.09 € ;
- **ACCEPTE** de mettre à disposition la salle polyvalente à un particulier pour s'y perfectionner à la pratique de la danse ; cette solution est accordée à titre temporaire et exceptionnel dans l'attente de trouver une école spécialisée ; le tarif est fixé à 10 € la séance à raison de deux utilisations par semaine ;
- **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs communaux en vigueur (location des salles communales et du mobilier, concessions funéraires et cinéraires) ;
- **APPROUVE** le projet de division parcellaire avec Vendée Habitat, permettant d'élargir à 6,50 mètres la voie d'accès au lotissement les Vignes ;
- **ACCEPTE** le montant de l'attribution de compensation reversé au titre de l'année 2021 par la Communauté de communes qui s'établit à 15 897,67 €. Cette somme ne tient pas compte des compétences transférées (« école de musique » et « mobilité ») qui seront évaluées et régularisées en 2022 s'il y a lieu.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les aides de l'Etat pour les projets d'aménagement du parc de la Grotte et de création de cheminements piétonniers en bordure de voiries communales.

## QUESTIONS DIVERSES

### Antenne de communication

Vendée Eau, propriétaire du terrain d'implantation, informe la Commune de son retrait du projet porté par la société Towercast.

Le dossier est abandonné faute d'emplacement.

Le Conseil municipal se félicite de cette décision qui suit ses préconisations.

### Vœux du maire à la population

Au regard de la situation sanitaire et afin de limiter les risques de contamination, la cérémonie des vœux est annulée.

Le conseil municipal le regrette vivement et s'associe à Madame le Maire pour souhaiter une bonne et heureuse année à la population, avec l'objectif d'un moment collectif à une autre occasion.

A L'Orbrie, le 28 décembre 2021

Le Maire,

Noëlla LUCAS

